MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

MRC de Vaudreuil-Soulanges 9 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 septembre 2019 à 19h30 à l’Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Mme Chantal Primeau, adjointe administrative à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d’assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2019-09-385 Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par Michel Proulx

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D’ADOPTER l’ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 comme suit:

**Moment de réflexion**

1. **Ordre du jour**

1.1 Adoption de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

1. **Procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du13 août 2019

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du 15 août au 11 septembre 2019 et le paiement des chèques du 8 août 2019

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 3 août au 2 septembre 2019

3.3 Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation : demande d’aide financière au programme Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau (FIMEAU) – volet 1 / prolongement des réseaux municipaux d’aqueduc et d’égout dans le secteur des rues Leech, Lalonde et Leroux

3.4 Le Groupe LML Ltée

3.4.1 Paiement des décomptes progressifs numéros 1, 2, 3 et 4 / réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol

3.4.2 Paiement du décompte progressif numéro 5 / réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol

**4. Urbanisme et environnement**

4.1 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) :

14, rue Saint-Paul – clôture – lot 2 047 306

* 41, rue Saint-Thomas – rénovation cabanon et pavillon jardin – lot 2 048 221
* 18, rue Hôtel de Ville – clôture et rénovation bâtiment principal– lot 2 047 313

4.2 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d’espaces naturels / Lot 2 046 317 (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125 – rue des Frênes)

**5. Règlements**

5.1 Adoption du règlement numéro 395-11-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de réduire la superficie minimale requise, permettre avec usage H1 et H5 et préciser certaines normes de construction pour les poulaillers domestiques

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 444-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 90 000$ pour des travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne

**6. Affaires municipales**

6.1 Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ)

6.1.1 Modification du programme de la TECQ 2014-2018

6.1.2 Dépôt du programme de la TECQ 2019-2023

6.2 Taxe sur l’immatriculation des véhicules de promenade sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal

6.3 Modification de la résolution numéro 2019-08-358 / Entente sur une aide financière avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges pour la réfection de la toiture du presbytère

6.4 Ministère des Transports du Québec : études de faisabilité sur le viaduc du chemin Saint-Dominique

6.5 Acquisition de gré à gré ou par expropriation pour fins municipales d’une partie du lot 4 453 246 de la compagnie 9314-3782 Québec Inc. (Services 2015)

**7. Infrastructures et travaux publics**

7.1 AEL Expert : mandat pour la fourniture et l’installation d’un réservoir septique au nouveau garage municipal

7.2 Travaux de correction géométrique à l’intersection des rues Rolland et Rolland

**8. Service de Sécurité incendie**

8.1 L’Arsenal : contrat pour l’achat de 10 casques incendies

8.2 Aréo-Feu : contrat pour l’achat de 4 habits de combats

8.3 Priorité StraTJ : offre de services professionnels pour la révision du plan municipal de sécurité civile

**9. Ressources humaines**

9.1 Life Works Canada: renouvellement du programme MieuxVivre pour les pompiers et pompières de Les Cèdres pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020

9.2 Embauche de Mme Chantale Fournier à titre de technicienne en loisirs, vie communautaire et culturelle en remplacement de congé de maternité

**10. Affaires administratives**

10.1 Col Sel Transit Inc. : modification de la journée de la collecte des résidus alimentaires

10.2 Transport Rolland Chaperon : modification des dates de collectes des feuilles mortes et résidus verts pour l’automne 2019

10.3 Les Constructions B. Martel Inc. : autorisation de la location de la roulotte du Service des loisirs dans le cadre du chantier de construction du garage municipal

**11. Service des loisirs, culture et vie communautaire**

11.1 Fonds d’aide au rayonnement des régions (FARR) / volet œuvre d’art public : sélection de l’artiste engagement financier

**12. Divers et correspondance**

**Parole au Conseil**

**Levée de la séance ordinaire**

**2019-09-386 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-387** **Acceptation des comptes du 15 août au 11 septembre 2019 et le paiement des chèques du 8 août 2019**

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des chèques du 15 août au 11 septembre 2019 et le paiement des chèques du 8 août 2019 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

|  |  |
| --- | --- |
| ***FONDS D’ADMINISTRATION*** | ***MONTANT PAYÉ*** |
| * Paiement par chèques | 307 047.24$ |
| * Chèques annulés | 561 064.66$ |
| * Paiements par prélèvement bancaire | 269 493.41$ |
| * Prélèvements bancaires annulés | 0$ |
| * Salaires versés – paies numéros 29 à 34 | 303 430.21$ |
| * Contribution de l’employeur | 36 509.38$ |

|  |  |
| --- | --- |
| **FONDS DES RÈGLEMENTS** |  |
| * 9600231 à 9600235 | 192 714.39$ |

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-09-388 Acceptation de la liste des bons de commande du 3 août au 2 septembre 2019**

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

QUE conformément à l’article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l’année 2019 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 30 août 2019 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

|  |  |
| --- | --- |
| ***BONS DE COMMANDES*** | ***MONTANT D’ENGAGEMENT*** |
| * Liste des bons de commandes | 67 706.62$ |
| * Listes des engagements financiers (ententes) | 608 281.88$ |

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-389 Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation : demande d’aide financière au programme Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau (FIMEAU) – volet 1 / prolongement des réseaux municipaux d’aqueduc et d’égout dans le secteur des rues Leech, Lalonde et Leroux**

***Projet numéro 2016-600-27***

ATTENDU QUE le programme Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau (FIMEAU) vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d’agrandissement ou d’ajout  d’infrastructures municipales d’eau potable et d’eaux usées;

ATTENDU QUE les travaux permettent de contribuer au maintien de services municipaux ou à la mise aux normes réglementaires d’infrastructures d’eau potable ou d’eaux usées;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau (FIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s’applique à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d’aide financière au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation pour le projet suivant :

***Prolongement des réseaux municipaux d’aqueduc et d’égout dans le secteur des rues Leech, Lalonde et Leroux***

ATTENDU QUE l’aide financière pour la construction d’un tel projet serait de l’ordre de 1 344 000$ pour des coûts admissibles de 1 680 000$;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres s’engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s’applique à elle;

QUE la Municipalité des Cèdres autorise le dépôt de la demande d’aide financière au programme FIMEAU;

QUE la Municipalité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus associés à son projet au programme FIMEAU;

QUE la Municipalité des Cèdres confirme qu’elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés au programme FIMEAU.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-390 Le Groupe LML Ltée**

***Paiement des décomptes progressifs numéros 1, 2, 3 et 4 / réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol***

***Projet numéro 2018-600-02***

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-122 octroyant le mandat à Le Groupe LML Ltée pour les travaux de réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol ;

ATTENDU le dépôt des décomptes progressifs numéros 1, 2, 3 et 4 pour les travaux exécutés jusqu’au 19 juillet 2019;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme Asisto Inc. et l’ingénieur de la Municipalité ;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Michel Proux

Et résolu

D’AUTORISER le paiement des décomptes progressifs numéros 1, 2, 3 et 4 au montant de 150 385.64$ (taxes en sus) à Le Groupe LML Ltée pour les travaux de réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol;

QU’une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 16 709.52$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée à la TECQ.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-391 Le Groupe LML Ltée**

***Paiement du décompte progressif numéro 5 / réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol***

***Projet numéro 2018-600-02***

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-122 octroyant le mandat à Le Groupe LML Ltée pour les travaux de réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 5 pour les travaux exécutés jusqu’au 27 août 2019;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme Asisto Inc. et l’ingénieur de la Municipalité ;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 89 597.61$ (taxes en sus) à Le Groupe LML Ltée pour les travaux de réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol;

QU’une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 9 955.29$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée à la TECQ.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-392 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) : acceptation**

ATTENDU les demandes de Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d’urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l’acceptation des PIIA lors de sa séance du 20 août 2019;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Louis Thauvette

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D’ACCEPTER les Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| adresse | nature des demandes | décision ccu |
| 14, rue Saint-Paul – lot 2 047 306 | Clôture | Acceptée |
| 41, rue Saint-Thomas – lot 2 048 221 | Rénovation cabanon et pavillon jardin | Acceptée |
| 18, rue Hôtel de Ville – lot 2 047 313 | Clôture et rénovation bâtiment principal | Acceptée |

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-393 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d’espaces naturels**

***Lot 2 046 317 (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125 – rue des Frênes)***

ATTENDU la demande d’opération cadastrale affectant le lot 2 046 317 appuyée par le plan T7889-1-3, minute 17118, daté du 26 mai 2017, préparé par l’arpenteur géomètre, M. Benoit Rolland, et déposé le 30 mai 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n’aurait pas d’intérêt à faire l’acquisition de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 046 317 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125) ;

ATTENDU QU’après étude, les membres du Comité administratif d’urbanisme recommandent au Conseil que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d’espaces naturels soit versée en argent pour une valeur de 7 090$ ;

ll est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Marcel Guérin

Et résolu

D’ACCEPTER le versement de la somme de 7 090$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d’espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du lot affecté.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-394 Adoption du règlement numéro 395-11-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de réduire la superficie minimale requise, permettre avec usage H1 et H5 et préciser certaines normes de construction pour les poulaillers domestique**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de réviser le cadre réglementaire portant sur les poulaillers domestiques afin d’étendre l’accessibilité et de mieux encadrer les questions de bien-être animal;

ATTENDU QUE le Comité administratif d’urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU’un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2019;

ATTENDU QU’une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la séance du 9 juillet 2019;

ATTENDU QUE tous les conseillers ont déclaré avoir lu le premier projet de règlement et renoncé à sa lecture;

ATTENDU la consultation publique sur le premier projet de règlement tenue le 8 août 2019 à19h;

ATTENDU l’adoption, sans changement, du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du 13 août 2019;

ATTENDU QU’aucune demande valide pour la tenue d’un scrutin référendaire n’a été reçue à la Municipalité à l’égard du second projet de règlement;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

***Règlement numéro 395-11-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de réduire la superficie minimale requise, permettre avec usage H1 et H5 et préciser certaines normes de construction pour les poulaillers domestiques***

QUE le texte du règlement numéro 395-11-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-395 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 443-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 90 000$ pour des travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne**

***Projet numéro 2017-600-18***

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

[1] La conseillère, Aline Trudel, donne avis de motion qu’il sera soumis lors d’une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 443-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 90 000$ pour des travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne

[2] Le projet de règlement est présenté et déposé à la présente séance et est également joint en annexe A.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-396 Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

***Modification du programme de la TECQ 2014-2018***

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-465 approuvant le contenu et l’envoi de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation a appouvé la programmation de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE l’entente Canada-Québec sur les modalités d’admissibilité des projets à la TECQ 2019-2023 exclue les travaux liés à des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres souhaite procéder à des travaux de réaménagement de l’hôtel de ville dont une portion du montant des travaux pourrait être assumée dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

ATTENDU QUE la soumission relative à l’ensemble des travaux de bouclage du réseau d’aqueduc nécessite l’affectation de dépenses en infrastructures à la TECQ 2019-2023 ;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

DE MODIFIER la programmation approuvée par le MAMH concernant les travaux déposée dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 de la façon suivante :

QUE les projets numéros 001/1 et 002/1 concernant l’aménagement des postes de régulateur de pression Saint-Antoine et le poste Saint-Féréol soient retirés de la programmation 2014-2018 pour être affectés à la TECQ 2019-2023;

QUE le coût des travaux relatif au projet numéro 004/1 concernant le bouclage du réseau d’aqueduc entre la rue des Érables et Parc Max-Séjour soit réajusté à 375 000$ ;

QUE le projet numéro 001/04 relatif à rénovation de l’aire d’accueil de l’hôtel de ville soit ajouté à la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE la Municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE la Municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-397 Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

***Dépôt du programme de la TECQ 2019-2023***

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation datée du 21 juin 2019 ;

Il est proposé par Louis Thauvette

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE la Municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE la Municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28$ par habitant par année, soit un total de 140$ par habitant pour l’ensemble des 5 années du programme;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-398 Taxe sur l’immatriculation des véhicules de promenade sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal**

ATTENDU QUE le 20 juin dernier, la Communauté métropolitaine de Montréal a annoncé l’adoption d’un règlement visant à étendre la taxe sur l’immatriculation des véhicules de promenade à l’ensemble des automobilistes des 82 municipalités situées sur son territoire;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté cette

mesure en se basant notamment sur les éléments suivants :

* Cette mesure ferait suite aux recommandations émises par la Commission du transport dans un rapport déposé en mars dernier et qui a pour but de diversifier les sources de revenus du transport collectif tout en répondant à l’un des plus importants défis actuels du Grand Montréal, celui de la mobilité;
* Cette mesure permettrait de récolter environ 100 millions de dollars par an et d’augmenter l’offre dans la région métropolitaine, contribuant ainsi à atteindre l’objectif fixé par la CMM, soit d’accroître la part modale du transport collectif - qui stagne à 25 % depuis 2008 – à 35 % d’ici 2031;
* D’ici la fin de la décennie, le cadre financier du transport collectif métropolitain devra intégrer les coûts d’exploitation et d’immobilisations résultant du Plan d’initiatives et de développement du transport collectif (2018-2021) de l’ARTM, de son Plan stratégique 2019-2028, de la mise en opération des voies réservées, du REM, des prolongements de métro et autres modes structurants;
* Avec l’ajout de ces projets, les contributions municipales passeront de 800 millions de dollars en 2018 à 1,9 milliard de dollars en 2028;
* Depuis 2011, les propriétaires de véhicules de promenade immatriculés dans 16 des 82 municipalités de la CMM doivent acquitter une taxe supplémentaire de 45 $ en guise de contribution au transport en commun. Le nouveau règlement établit désormais le montant de cette taxe supplémentaire à 50 $ et prévoit en étendre l’application aux 66 autres municipalités des couronnes Nord et Sud, incluant Laval et l’agglomération de Longueuil, ainsi qu’à Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité des Cèdres n’a pas été invité à voter sur l’adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE cette taxe destinée au transport collectif s’applique à l’ensemble des automobilistes des 82 municipalités dont la Municipalité des Cèdres qui est non desservie en transport collectif et conséquemment, le véhicule de promenade est une nécessité essentielle pour le déplacement de ses citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité n’a pas les ressources internes nécessaires afin d’appliquer cette taxe;

ATTENDU QUE les orientations de la CMM pour les projets structurants en transport sont essentiellement consacrés aux grands projets métropolitains, tels que le REM et les lignes de métro, et, qui ne desservent pas directement plusieurs municipalités de la CMM;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres demande à la CMM qu’elle tienne compte de cette réalité lors des prises de décision sur les projets de transport collectif financés à même cette taxe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

QUE le Conseil demande à la CMM de renoncer à inclure les 82 municipalités dans l’application du règlement sur l’augmentation de 50$ des frais d’immatriculation sur les véhicules de promenade et de viser uniquement les municipalités desservies par le service de transport collectif;

QUE la Municipalité des Cèdres s’oppose à l’augmentation des frais de 50$ pour les municipalités non desservies en transport collectif;

QU’une demande d’appui soit adressée aux autres municipalités non desservies;

QU’une copie de cette résolution soit acheminée à la présidente, Mme Valérie Plante et au directeur général, M. Massimo Iezzoni, de la Communauté métropolitaine de Montréal, à M. Guy Pilon, président de la commission de transport, à M. Martin Damphousse, représentant de la Couronne Sud, à M. Jacques Ladouceur, président de la TPECS, à M. Patrick Bousez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, M. François Bonnardel, ministre des Transports et Mme Marilyne Picard, députée de Soulanges.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-399 Entente relative à l’utilisation du stationnement de la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges à des fins municipales et publiques / Modification de la résolution numéro 2019-08-358 relative à une aide financière avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges pour la réfection de la toiture du presbytère**

ATTENDU la modification nécessaire de la résolution numéro 2019-08-358 concernant le versement d’une aide financière à la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges pour la réfection de la toiture du presbytère ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité et de la Fabrique de plutôt convenir d’une entente relative à l’utilisation du stationnement à des fins municipales et publiques ;

ATTENDU l’intérêt des parties de conclure une telle entente ;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Marcel Guérin

Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2019-08-398 de la façon suivante :

D’AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer une entente relative à l’utilisation du stationnement de la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges à des fins municipales et publiques pour une durée de 25 ans pour un loyer total de 50 000 $ dont un premier versement de 25 000$ en 2019.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-09-400 Ministère des Transports du Québec : études de faisabilité sur le viaduc du chemin Saint-Dominique**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec souhaite réaliser des études de faisabilité sur le viaduc du chemin Saint-Dominique;

ATTENDU QUE le Ministère doit connaître les demandes de la Municipalité afin de poursuivre le dossier;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

QUE la Municipalité ne s'oppose pas à la démolition du viaduc;

QUE la Municipalité n'a pas de demandes spéciales pour la reconstruction;

QUE la Municipalité ne demande pas au Ministère de reconstruire le viaduc avec des feux de circulation.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-401 Acquisition de gré à gré ou par expropriation pour fins municipales du lot 4 453 246 de la compagnie 9314-3782 Québec Inc. (Services 2015)**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a tenté des pourparlers avec la compagnie 9314-3782 Québec Inc. (Services 2015) afin de permettre l’implantation d’un émissaire d’égout pluvial situé sur une partie du lot 4 453 246;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir une partie du lot 4 453 246 en raison d’un ravinement provoqué par l’érosion à l’émission pluvial existant situé sur le lot 4 453 245;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite obtenir une servitude d’occupation sur une partie du lot 4 453 246 ;

ATTENDU les pouvoirs dévolus à la Municipalité par le Code municipal en matière d’expropriation ;

ATTENDU la Loi sur l’expropriation ;

ATTENDU l’intérêt municipal et la bonne foi de la Municipalité;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

D’ACQUÉRIR de gré à gré ou par voie d’expropriation aux fins municipales, une servitude d’occupation sur une partie du lot 4 453 246 du cadastre du Québec tel que décrit au plan préparé par M. David Simoneau arpenteur-géomètre, en date du 4 septembre 2019, d’une superficie de 317,8 mètres carrés, propriété de 9314-3782 Québec Inc. (Services 2015), et ce sans préjudice aux droits de la Municipalité;

DE MANDATER la firme Dunton Rainville à titre de procureur afin de procéder à l’expropriation de ladite partie de lot.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-09-402 AEL Expert : mandat pour la fourniture et l’installation d’un réservoir septique au nouveau garage municipal**

***Projet numéro 2016-600-30***

ATTENDU la nécessité de se doter d’un réservoir septique au nouveau garage municipal ;

ATTENDU la recommandation de la firme Expert-Conseils Enville pour un nouveau traitement des eaux usées / système Hydro-Kynétic ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d’acquisition de biens et services ;

Il est proposé par Michel Proulx

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

DE MANDATER l’entreprise AEL Expert pour la fourniture et l’installation d’un réservoir septique (système Hydro-Kynétic) au nouveau garage municipal au coût de 15 500$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d’emprunt numéro 421-2018.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-403 Travaux de correction géométrique à l’intersection des rues Rolland et Rolland**

***Projet numéro 2019-600-07***

ATTENDU QUE la configuation particulière de l’intersection des rues Rolland et Rolland est non sécuritaire en raison de lacunes en matière de visibilité pour les usagers de la route;

ATTENDU QUE la signalisation actuelle des arrêts obligatoires est complexe en raison de la géométrie de l’intersection;

ATTENDU la recommandation du Comité des services techniques et travaux publics;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D’AUTORISER les travaux relatifs à la correction géométrique de l’intersection des rues Rolland et Rolland ;

D’ALLOUER une enveloppe budgétaire de 18 000$ pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-09-404 L’Arsenal : contrat pour l’achat de 10 casques incendies**

***Projet numéro 2019-500-01***

ATTENDU l’expiration en 2019 de 10 casques incendie ;

ATTENDU QUE le programme de renouvellement des casques incendies fait partie de la liste des projets 2019 ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d’acquisition de biens et services ;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D’ACCEPTER la soumission numéro SOUM046281 de L’Arsenalpour l’achat de 10 casques incendies au coût total de 2 650$ (taxes en sus).

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fond de roulement sur une période de 3 ans pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-09-405 Aréo-Feu : contrat pour l’achat de 4 habits de combats**

***Projet numéro 2019-500-01***

ATTENDU l’expiration de 4 habits de combat ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d’acquisition de biens et services ;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D’ACCEPTER la soumission numéro S-00010714 de Aréo-Feupour l’achat de 4 habits de combat au coût unitaire de 2 410.80$ (taxes en sus).

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fond de roulement sur une période de 3 ans pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2****019-09-406 Priorité StraTJ : offre de services professionnels pour la révision du plan municipal de sécurité civile**

ATTENDU la réception d’une subvention de 10 000$ dans le cadre du volet 2 du programme d’aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres ;

ATTENDU QU’à compter du 9 novembre 2019, les procédures d’alerte, de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le règlement devront être en vigueur sur le territoire ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d’acquisition de biens et services ;

ATTENDU l’analyse des soumissions sur un investissement de 5 ans ;

ATTENDU la recommandation du Comité du Service de sécurité incendie lors de la réunion du 26 juin dernier ;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’ACCEPTER l’offre de service de Priorité StraTJ pour les mandats suivants :

Fourniture de services professionnels au coût de 12 780$ (taxes en sus) comprenant la mise à jour et la présentation du plan de mesures d’urgence; l’élaboration de 7 plans particuliers d’intervention, formations, révision et préparation des missions et mobilisation et simulation de table;

Application OMSC au montant de 3 250$ (taxes en sus) pour l’année 2019 et des frais de support et développement au montant de 650$ (taxes en sus) pour les années subséquentes, et ce conditionnellement à ce que la formation soit incluse.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-09-407 Life Works Canada: renouvellement du programme MieuxVivre pour les pompiers et pompières de Les Cèdres pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020**

ATTENDU l’échéance au 30 septembre 2019 du programme d’aide aux employés pour les pompiers et pompières de Les Cèdres;

ATTENDU l’article 14 et les suivants de la convention collective des pompiers et pompières section locale Les Cèdres relativement aux assurances;

ATTENDU l’offre de service de Life Works Canada;

ATTENDU les recommandations de BFL Canada services conseils Inc.;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

D’ACCEPTER l’offre de service de Life Works Canada pour le programme d’aide aux employés MieuxVivre pour les pompiers et pompières de Les Cèdres pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020;

QUE le coût est de 3.71$ par salarié / par mois soit 44.50$ par salarié / par an;

QUE le coût annuel pour 23 salariés s’établit à 1 023.96$ (taxes en sus).

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-09-408** **Embauche de Mme Chantale Fournier à titre de technicienne en loisirs, vie communautaire et culturelle en remplacement de congé de maternité**

ATTENDU le départ imminent de Mme Marie-Josée Richer pour son congé de maternité;

ATTENDU la pertinence de combler le poste vacant ;

ATTENDU l’appel de candidatures en date du 14 août 2019;

ATTENDU les entrevues effectuées le 30 août, 3 et 4 septembre 2019;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’EMBAUCHER Mme Chantale Fournier à titre de technicienne en loisirs, vie communautaire et culturelle, sous réserve d’un examen médical pré-embauche satisfaisant, à partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu’à la fin de la période de remplacement du congé de maternité de Mme Marie-Josée Richer, et ce selon les conditions de travail énoncées à l’entente des cadres présentement en vigueur.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-09-409 Col Sel Transit Inc. : modification de la journée de la collecte des résidus alimentaires**

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-230 octroyant le contrat pour la collecte, transport et la disposition des résidus alimentaires (matières organiques) à Col Sel Transit Inc.;

ATTENDU la demande de Col Sel Transit Inc. de changer le jour de la collecte;

ATTENDU les dispositions de l’article 5.1 de la section D de l’appel d’offres numéro AO-2018-09;

ATTENDU QUE le 1er choix de la Municipalité pour la journée de la collecte tel que spécifié à l’appel d’offres est le mercredi;

ATTENDU les pourparlers entre le parties;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

D’AUTORISER Col Sel Transit Inc. à modifier la journée de la collecte des résidus alimentaires (matières organiques) pour le mercredi, et ce à compter du 1er octobre 2019;

QUE les coûts reliés au matériel de communication soit facturés à Col Sel Transit Inc.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-410 Transport Rolland Chaperon : modification des dates de collectes des feuilles mortes et résidus verts pour l’automne 2019**

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-230 octroyant le contrat pour la collecte des feuilles mortes et résidus verts à Transport Rolland Chaperon;

ATTENDU la résolution numéro 2019-07-329 octroyant un contrat pour des collectes supplémentaires de résidus verts à Transport Rolland Chaperon;

ATTENDU la demande de Transport Rolland Chaperon de changer des dates de collectes pour l’automne 2019;

Il est proposé par Louis Thauvette

Appuyé par Marcel Guérin

Et résolu

D’AUTORISER Transport Rolland Chaperon à modifier les dates de la collecte des feuilles mortes et résidus verts de la façon suivante :

**Collecte automne**

Nouvelle date : Jeudi - 31 octobre, 14 et 28 novembre 2019

Ancienne date : Lundi 28 octobre, 11 et 25 novembre 2019.

**Collecte supplémentaire**

Nouvelle date : 17 octobre 2019

Ancienne date : 30 septembre 2019

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-411 Les Constructions B. Martel Inc. : autorisation de la location de la roulotte du Service des loisirs dans le cadre du chantier de construction du nouveau garage municipal**

ATTENDU la demande de Les Constructions B. Martel Inc. pour la location de la roulotte du Service des loisirs afin de bénéficier d’un endroit pour la consultation des plans et devis de construction et assurer la logistique durant la durée des travaux de construction du nouveau garage municipal ;

ATTENDU QUE Les Constructions B. Martel Inc. accepte les conditions de locations de la roulotte du Service des loisirs;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer un contrat de location pour la roulotte du Service des loisirs à Les Construction B. Martel Inc. durant la durée des travaux de construction du nouveau garage municipal soit approximativement 9 mois au coût mensuel de 500$ (taxes en sus).

**Adopté à l’unanimité**

**2019-09-412** **Fonds d’aide au rayonnement des régions (FARR) / volet œuvre d’art public : sélection de l’artiste engagement financier**

***Projet numéro 2019-200-01***

ATTENDU QUE le Fonds d’aide au rayonnement des régions (FARR) alloue un montant de 15 000$ pour l’acquisition et la conception d’une œuvre d’art public à même le projet accordé à la Municipalité ;

ATTENDU la création d’un Comité de sélection d’œuvre d’art ;

ATTENDU que le Comité de sélection a choisi l’artiste M. Sébastien Borduas pour la réalisation de l’œuvre d’art ;

ATTENDU QUE la Municipalité assume l’installation, le support et l’éclairage de l’œuvre, de même que les aménagements extérieurs requis, le cas échéant, pour un maximum de 5 000$ ;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à mettre en place une plaque d’identification de l’œuvre ;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D’AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat d’œuvre d’art avec M. Sébastien Borduas ;

D’ASSUMER les coûts relatif à l’installation, l’éclairage, le support ainsi que la plaque d’identification de l’œuvre d’art public supporté par le fonds d’aide au rayonnement des régions (FARR) pour un coût maximum de 5 000$.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour affecter la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

*Début de la période : 20h11*

*Fin de la période de questions : 20h14*

### Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

### 2019-09-413 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l’ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h22.

**Adopté à l’unanimité**

Raymond Larouche Jimmy Poulin

Maire Secrétaire-trésorier

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées dans le dossier municipal approprié sous la cote 105.12*